

 <p><b>PRÉFET DU CHER</b> <i>Liberté Egalité Fraternité</i></p>	<p><b>Flash Info n°1</b></p> <p><b>Déploiement de France Relance Département du Cher</b></p> <p><b>18 septembre 2020</b></p>	
--	--	---

Avec la pandémie de COVID-19, la France traverse une épreuve sanitaire qui a eu des conséquences économiques immédiates et inédites. Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase : celle de la relance et de la reconstruction.

Ce plan, de 100 milliards d'euros, est un engagement exceptionnel de la France pour répondre à la crise, sauver l'emploi et préparer la société de demain.

Avec la volonté d'amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien, le Premier ministre a présenté le plan "France Relance", une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. Il s'inscrit dans la continuité des chantiers engagés depuis le début du quinquennat.

**Cette lettre hebdomadaire vise à présenter les principaux dispositifs du plan, et informer de manière régulière sur les appels à projets nationaux, régionaux et départementaux mis en place dans le cadre du plan de relance pour faciliter les candidatures à ces dispositifs.**

**Préfecture du Cher**  
**Contact : [pref-francerelance18@cher.gouv.fr](mailto:pref-francerelance18@cher.gouv.fr)**

*Vous pouvez à tout instant solliciter votre inscription ou votre désinscription à la mailing-list « Flash Info – France Relance Cher », via l'adresse de contact [pref-francerelance18@cher.gouv.fr](mailto:pref-francerelance18@cher.gouv.fr).*

Légende :  Dossier de presse et fiche de présentation des dispositifs

Appel à projet national

**Le plan de relance et les fiches mesures**

- [Dossier de presse du Plan de Relance](#)
- [Fiches de présentation des mesures du Plan de Relance](#)

**Ouverture d'appels à projets pour soutenir la décarbonation de l'industrie**

Pour accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel, deux appels à projets et un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sont publiés aujourd'hui sur les sites de Direction générale des Entreprises (DGE) et de l'ADEME.

- [L'appel à projets « Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie »](#)

Celui-ci soutiendra dès 2020 sous la forme de subventions les projets d'investissements supérieurs à 3 millions d'euros visant la décarbonation par la mise en place de mesures d'efficacité énergétique pour une activité industrielle. L'ADEME procèdera à l'instruction et à l'évaluation des dossiers. Les dossiers de candidature devront être envoyés par voie dématérialisée avant le **20 octobre 2020 à 12h**.

- [L'appel à projets « Aides à l'investissement et au fonctionnement pour soutenir la décarbonation de l'industrie »](#)

Cet appel à projets prévoit la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés. L'objectif étant de faciliter la transition vers la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudière biomasse plutôt que charbon, fuel ou gaz. Les porteurs de projets devront adresser leur candidature à l'ADEME avant le **20 octobre 2020 à 15h**.

- [L'appel à manifestation d'intérêt « évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie »](#)

Cet AMI entend identifier les projets d'envergure susceptibles d'accompagner la décarbonation massive et rapide de l'appareil industriel. Il peut s'agir par exemple de projets d'électrification ou de transformation des procédés industriels pour intégrer de nouveaux usages matières moins émetteurs en complément des démarches d'efficacité énergétique ou de substitution énergétique par des énergies renouvelables. Cet AMI permettra de préparer les éléments d'un appel à projets pour un financement dès 2021. La date de clôture de l'AMI est fixée au **9 novembre 2020 à 12h**.

### **Les dispositifs à destination des entreprises industrielles**

- [Les dispositifs à destination des entreprises industrielles](#)

Pour aider les chefs d'entreprises industrielles à se saisir pleinement de ces dispositifs de soutien et d'accompagnement, la Direction générale des Entreprises du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, publie aujourd'hui un guide rassemblant l'ensemble des mesures mobilisables par les TPE, PME et les ETI industrielles pour les soutenir dans la reprise de leur activité. Ces dispositifs sont ceux déployés par l'Etat et ses opérateurs et sont complémentaires de ceux mis en place par les collectivités et les chambres de commerce et d'industrie. Ce guide sera régulièrement actualisé.

### **Création du Diagnostic Cyber Défense, un ensemble de prestations d'audit et de conseil au profit des PME de la base industrielle et technologique de défense (BITD)**

- [Présentation du dispositif Diag Cyber](#)

Le « Diag Cyber » participe à renforcer la chaîne cyberdéfensive de « bout en bout » pour réduire les vulnérabilités de l'écosystème de défense aux cyberattaques. Il permettra aux PME et ETI d'identifier les risques numériques liés à leur activité, d'évaluer le niveau de protection de leurs systèmes d'information, de détecter les failles éventuelles et d'accompagner la mise en œuvre, le cas échéant, d'un plan de sécurisation.

### **Volet « Transition agricole, alimentation et forêt »**

- [Volet agricole du plan de relance](#)

Le volet « Transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance, doté de 1,2 milliard d'euros se fixe 3 objectifs :

- renforcer la souveraineté alimentaire ;
- accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale ;
- adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.